

PRÉNOMS &amp; NOMS :

CLASSE :

I.D.2 EX.5 GROUPES 4

## QU'EST-CE QUE L'ORDRE MONASTIQUE DE CLUNY ?

En **910**, Guillaume d'Aquitaine cède un territoire à douze moines bénédictins. Les «**moines noirs** » de Cluny<sup>1</sup> sont aux **X-XI<sup>e</sup> s.** à l'**origine d'une réforme monastique** qui affecte toute la chrétienté.

L'ordre est dirigé par des **abbés** qui instaurent une **discipline interne** et restaurent l'**ascèse** monastique, privilégiant la prière et l'opus Dei (l'office divin).

Les clunisiens s'affranchissent de la tutelle des autorités séculières -Princes et châtelains- (**privilège d'immunité**) et épiscopale (**privilège d'exemption**). Ces privilèges attirent de **nombreux monastères qui se rattachent à l'ordre**. L'ordre afin de posséder aussi de nombreuses **reliques** (ex. Sainte Foy de Conques) qui drainent **pèlerins** et offrandes. Ces richesses se concrétisent au milieu du X<sup>e</sup> s. par la splendeur du programme architectural des monastères étroitement liés et à la liturgie et la culture (*scriptoria*).

Au début du **XII<sup>e</sup> s.** les clunisiens, alors à leur **apogée**, sont à leur tour critiqués pour leur richesse par de nouveaux ordres (Cisterciens, Chartreux) alors que l'Église se réforme.

<sup>1</sup> nom attribué du fait de leur tunique de bure typique des bénédictins

## 1. CHARTE DE FONDATION DE L'ABBAYE DE CLUNY LE 11 SEPTEMBRE 910 PAR GUILLAUME I<sup>ER</sup>, DUC D'AQUITAINE

Moi Guillaume, comte et duc par le don de Dieu, [...] désireux de pourvoir à mon salut [...], j'ai pensé qu'il était sage, voire nécessaire, de mettre au profit de mon âme une petite partie des biens temporels qui m'ont été accordés [...].

Nous avons voulu insérer dans cet acte une clause en vertu de laquelle les moines ici réunis ne seront soumis au joug d'aucune puissance terrestre, pas même la nôtre, ni à celle de nos parents, ni à celle de la majesté royale. Nul prince séculier, aucun comte, aucun évêque, pas même le pontife du siège romain ne pourra s'emparer des biens desdits serviteurs de Dieu, ni en soustraire une partie, ni les diminuer, ni les échanger, ni les donner en bénéfice<sup>1</sup>. [...]

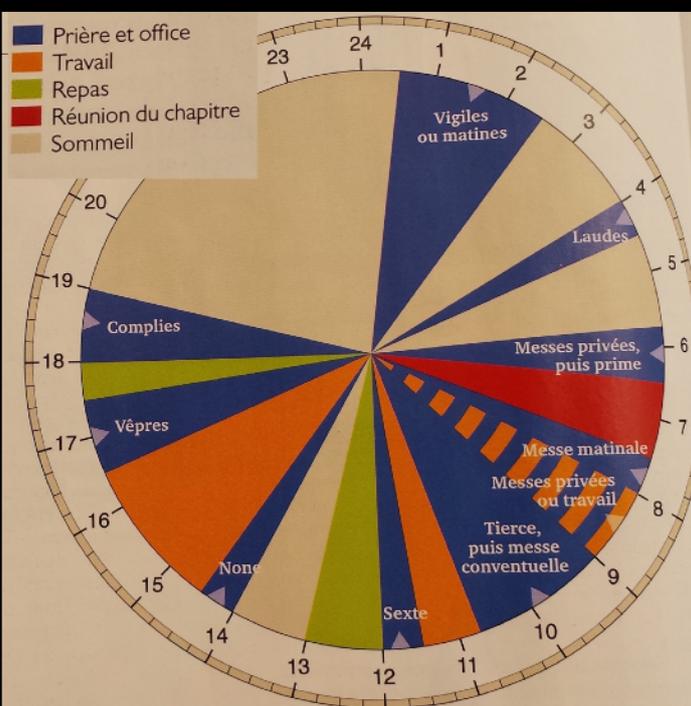
Je donne tout cela pour qu'à Cluny on construise un monastère régulier en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul et que là soient réunis des moines vivant sous la règle du bienheureux Benoît. Ils posséderont, détiendront, auront et administreront ces biens à perpétuité afin que désormais ce lieu devienne un asile vénérable de la prière.

Lesdits moines seront sous le pouvoir et la domination de l'abbé Bernon [...] et, après son décès, ils auront le pouvoir et l'autorisation d'élire pour abbé un religieux quelconque de leur ordre conformément à la volonté de Dieu et à la règle de saint Benoît. » [...] Si, ce qu'à Dieu ne plaise, quelqu'un veut tenter d'ébranler cet acte, il encourra tout d'abord la colère de Dieu tout-puissant qui lui retranchera sa part de la terre des vivants et effacera son nom du livre de la vie.

1. en location.

Acte de fondation de Cluny le 11 septembre 909 par Guillaume d'Aquitaine, dans Auguste Bernard, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, tome 1, éd. A. Bruel, Paris, 1876, p. 124-128.

## 2. Journée d'un moine clunisien au XI<sup>e</sup> s.



### 3. CLUNY III : Le plus grand office religieux d'Occident

Le quatrième abbé de Cluny (954-994), **Maïeul de Cluny**, construit **Cluny II** à partir de 963, pour remplacer le bâtiment précédent, devenu trop étroit ; l'église abbatiale fut consacrée en 981

La construction de **Cluny III**, débuta vers 1080 sous l'abbatiat de **Hugues de Semur**. L'expansion de l'Ordre, le nombre de moines sans cesse croissant assistant aux offices, et les chantiers imposants ouverts dans toutes les abbayes rivales, voire simples prieurés, rendirent

Consécration de l'abbatiale de Cluny (III) par le pape Urbain II -Odon de Cluny, *chronique clunisienne*, XIIe siècle, BNF

obsolète l'abbatiale de Maïeul, décrite comme « bergerie étroite et vétuste » dans la Vie de Saint Hugues par Geilon vers 1115.

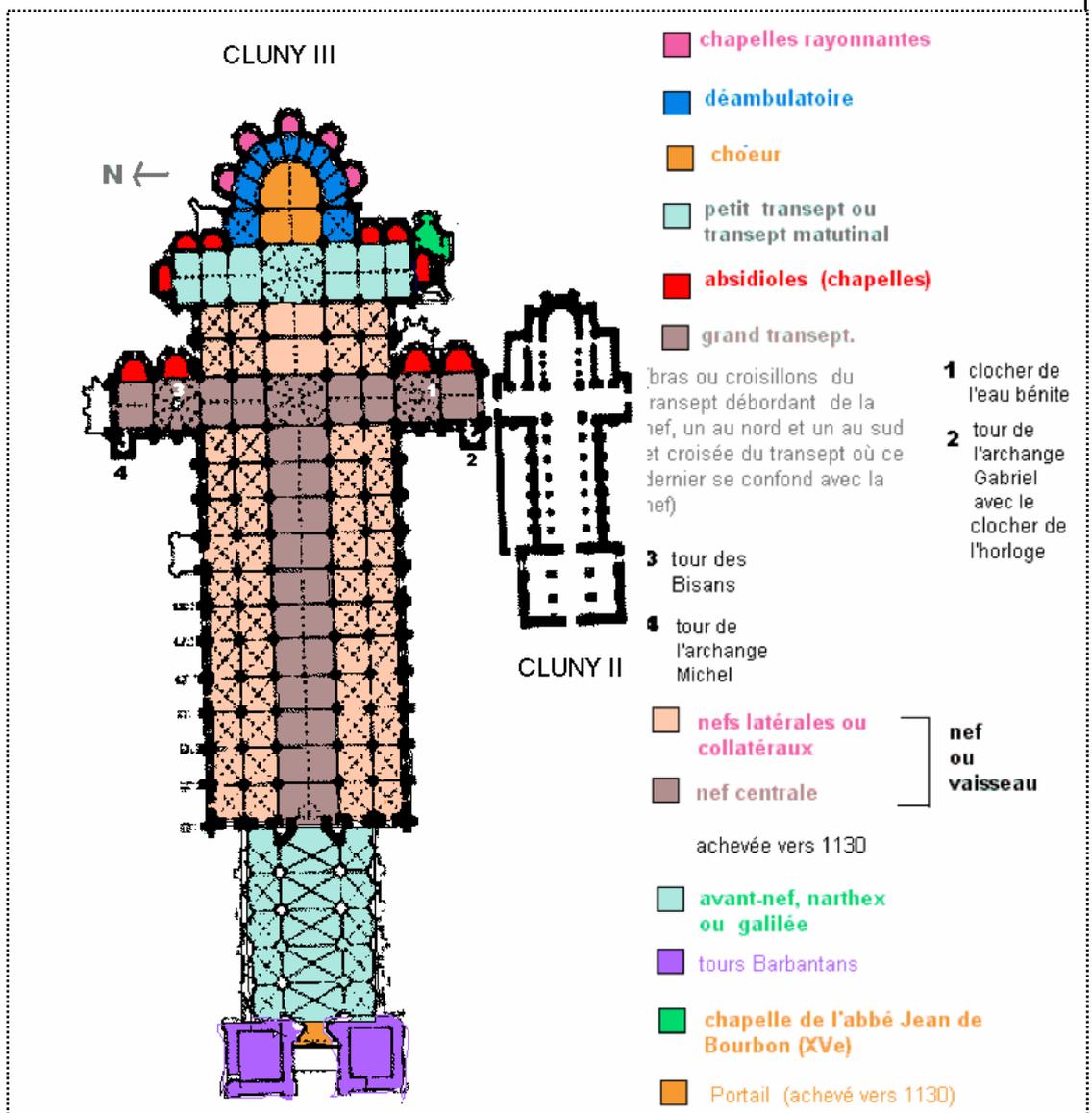
En **1095**, le **pape Urbain II** consacra l'abbatiale de la nouvelle église. La nef fut fermée et dédiée en 1130, alors que l'édifice était loin d'être achevé.

Le chantier, interrompu au cours de la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle, reprit au début du XIII<sup>e</sup> siècle. L'abbatiale devint alors, pour trois siècles, le plus grand édifice religieux d'Occident (187 mètres de long), jusqu'à la reconstruction de la **basilique Saint-Pierre de Rome** en **1506**

En **1789**, l'abbaye devint **bien national** puis servit de carrière de pierres de 1791 à 1813 pour les maisons du bourg. Il ne reste actuellement que 8 % de l'édifice initial.

Le plan de l'édifice est en forme de **croix archiépiscopale** : il y a deux transepts. Le grand transept, dont un bras subsiste aux trois quarts, était long à lui seul comme une petite cathédrale

d'après



## L'INSTAURATION DU JOUR DES DÉFUNTS PAR ODILON, ABBÉ DE CLUNY (VERS 1030)

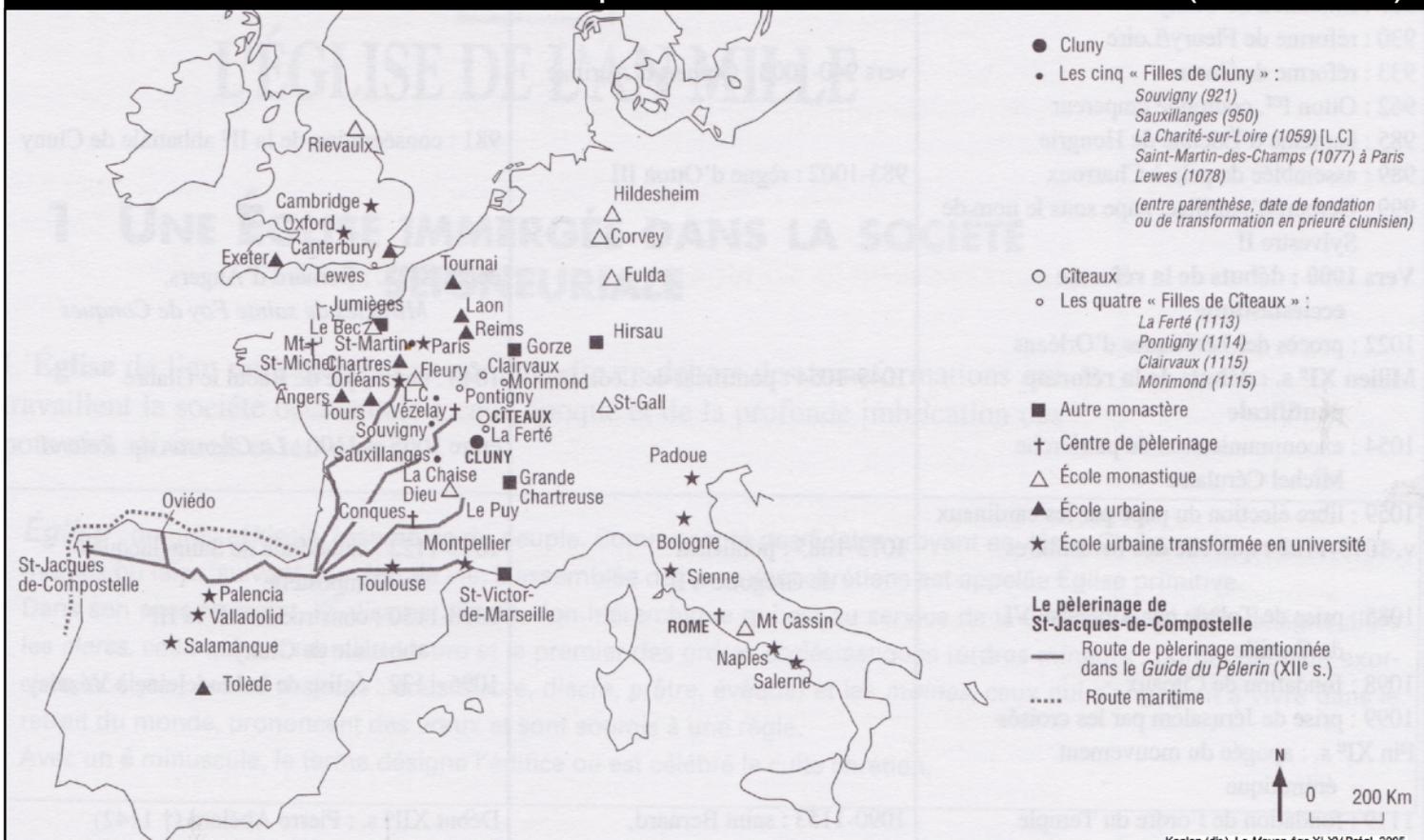
*Jotsald, un moine de l'ordre de Cluny, disciple de l'abbé Odilon (994-1049), rédige une Vie de saint Odilon, après la mort de ce dernier. Odilon est l'instaurateur de la fête de tous les défunts, le 2 novembre, juste au lendemain de la Toussaint. Son initiative est progressivement adoptée par l'ensemble de la chrétienté latine.*

LETTRE XIII<sup>e</sup> s.  
Pierre le Vénérable et ses moines

« Un jour [...] un moine revenait de Jérusalem. Au beau milieu de la mer qui s'étend de la Sicile à Thessalonique, il rencontra un vent très violent, qui poussa son navire vers un îlot rocheux où demeurait un ermite, serviteur de Dieu. Lorsque notre homme vit la mer s'apaiser, il bavarda de choses et d'autres avec lui. L'homme de Dieu lui demanda de quelle nationalité il était et il répondit qu'il était Aquitain. Alors, l'homme de Dieu voulut savoir s'il connaissait un monastère qui porte le nom de Cluny, et l'abbé de ce lieu, Odilon. Il répondit : « Je l'ai connu et même bien connu, mais je voudrais savoir pourquoi tu me poses cette question. » Et l'autre : « Je vais te le dire, et je te conjure de te souvenir de ce que tu vas entendre. » Non loin de nous se trouvent des lieux qui, par la volonté de Dieu, crachent avec la plus grande violence un feu brûlant. Les âmes des pêcheurs, pendant un temps déterminé, s'y purgent dans des supplices variés. Une multitude de démons est chargée de renouveler sans cesse leurs tourments : ranimant les peines de jour en jour, rendant de plus en plus intolérables les douleurs. Souvent j'ai entendu les lamentations de ces hommes qui se plaignaient avec véhémence : la miséricorde de Dieu permet, en effet, aux âmes de ces condamnés d'être délivrées de leurs peines par les prières des moines et les aumônes faites aux pauvres, dans des lieux saints. Dans leurs plaintes, ils s'adressent surtout à la communauté de Cluny et à son abbé. Aussi je te le conjure par Dieu, si tu as le bonheur de revenir parmi les tiens, de faire connaître à cette communauté tout ce que tu as entendu de ma bouche et d'exhorter les moines à multiplier les prières [...] pour le repos des âmes plongées dans les peines pour qu'il y ait ainsi plus de joie au ciel et que le diable soit vaincu et dépité. »

Jotsald, *Vie de saint Odilon*, II, 13 (trad. J. Le Goff, *La Naissance du Purgatoire*, Gallimard, 1981).

## 5. Les Grands centres monastiques et intellectuels en Occident (XI<sup>e</sup>- XIII<sup>e</sup> s.)



## LETTRE DE BERNARD DE CLAIRVAUX<sup>1</sup>, À L'ABBÉ CLUNISIEN DE SAINT-THIERRY, 1125



Bernard de Clairvaux recevant le lait de la Vierge. source inconnue

Je dois vous reprocher un abus à mes yeux plus grave, quoique devenu si fréquent qu'on n'y prête plus attention : vous donnez à vos églises des proportions gigantesques, les décorez avec somptuosité, les faites revêtir de peintures qui détournent irrésistiblement sur elles l'attention des fidèles [...]. J'admets que vous le faites pour la gloire de Dieu. Mais dites-moi, vous qui pratiquez la pauvreté de l'esprit, que vient faire tant d'or dans un sanctuaire ? Un abbé, dans l'église de son monastère, ne peut se permettre d'imiter un évêque. Ce dernier, par la nature de sa charge, règne sur un troupeau où tous n'ont pas l'intelligence des choses spirituelles, et il est juste qu'il use de moyens aussi matériels pour provoquer la piété du peuple .

Mais nous, qui n'appartenons plus au monde , nous avons abandonné pour le Christ la beauté même du monde [...]. Et que signifient dans les cloîtres, sous les yeux des frères lisant leurs bréviaires<sup>3</sup>, ces monstres ridicules [...], ces singes immondes, ces lions féroces, ces centaures, ces êtres à demi humains, ces tigres tachetés, ces scènes de combat et de chasse ? Ce sont tant et tant de formes diverses et variées qu'on préfère regarder ces marbres que de lire dans des manuscrits, et passer le jour à les admirer plutôt qu'à méditer la loi de Dieu. Si l'on a pas honte de pareille frivolités<sup>2</sup>, on devrait au moins regretter ce qu'elles coûtent. [...] Mais surtout, quel rapport avec votre vie de pauvres, de moines, de spirituels ?

**1.** Bernard est un noble, né en Bourgogne vers 1090 ; rentré au monastère de Cîteaux, dont il devient le montre à penser, il est séduit par la recherche d'une vie monastique rude loin des agitations du monde. Il diffuse rapidement l'ordre de Cîteaux et devient l'un des hommes les plus écoutés de la chrétienté du XIIe siècle. Il meurt en 1153 et est canonisé dès 1174.

**2.** Livre contenant les prières à lire. **3.** amusements futiles, qui éloignent de l'essentiel. -

BERNARD DE CLAIRVAUX, *Apologie adressée à Guillaume*, abbé de Saint-Thierry,

### S'INTERROGER :

DOCS 1 et 2

1. Qu'est-ce qu'une **Charte** ?
2. **Que lègue le duc Guillaume en 910 ? A qui le lègue-t-il ? Pourquoi le lègue-t-il ?**
3. **Quelles** sont les **motivations spirituelles** du duc ?
4. Quelle **règle** est imposée aux moines ? **En quoi consiste-t-elle ?**
5. Montrer que la charte permet aux clunisiens de jouir des **privileges d'immunité** et **d'exemption** puis **expliquez en quoi cela est un réel privilège.**
6. Pourquoi peut-on parler de « **démocratie** » monacale ?

DOCS 3, 4, 5 et 6

7. Quels **éléments** nous indiquent que **Cluny connaît un succès croissant** ?
8. Que désigne l'expression « **internationale clunisienne** » selon vous ? La décrire.
9. **De quels sources de revenus**, mentionnées explicitement ou non, **jouissent les moines de la Communauté** ?
10. Quel lien peut-on établir **entre** l'instauration du **jour des défunts**, les **nombreuses chapelles\*** de Cluny III et la **richesse** de cette abbaye ?
11. **Quelles critiques** sont adressées à l'ordre au XIIe s. ? De qui émanent-elles ? \_\_\_\_\_

**COMPOSITION :** A l'aide des documents, de vos connaissances et de vos recherches autonomes **expliquer les caractéristiques de l'ordre clunisien puis montrer que celles-ci permettent un essor qui engendre des critiques à l'apogée de l'ordre.**

PRÉNOMS &amp; NOMS :

CLASSE :

I.D.2 EX.6 GROUPES 5

**QU'EST-CE QUE L'ORDRE MONASTIQUE CISTERCIENS ?**

En **1098** des moines décident de revenir à une application stricte de la règle de **Saint Benoit**. **Robert de Molesme** fonde l'**ordre de Cîteaux**.

Les **Cisterciens** développent une vie fondée sur l'**idéal de la vie apostolique** (*pauvreté et vie communautaire*), la **prière**, l'**opus Dei** (*l'office divin*), l'**isolement** (*mépris des laïcs*) et le **travail manuel**. Pour ce faire ils fondent leurs monastères au sein de vastes exploitations agricoles.

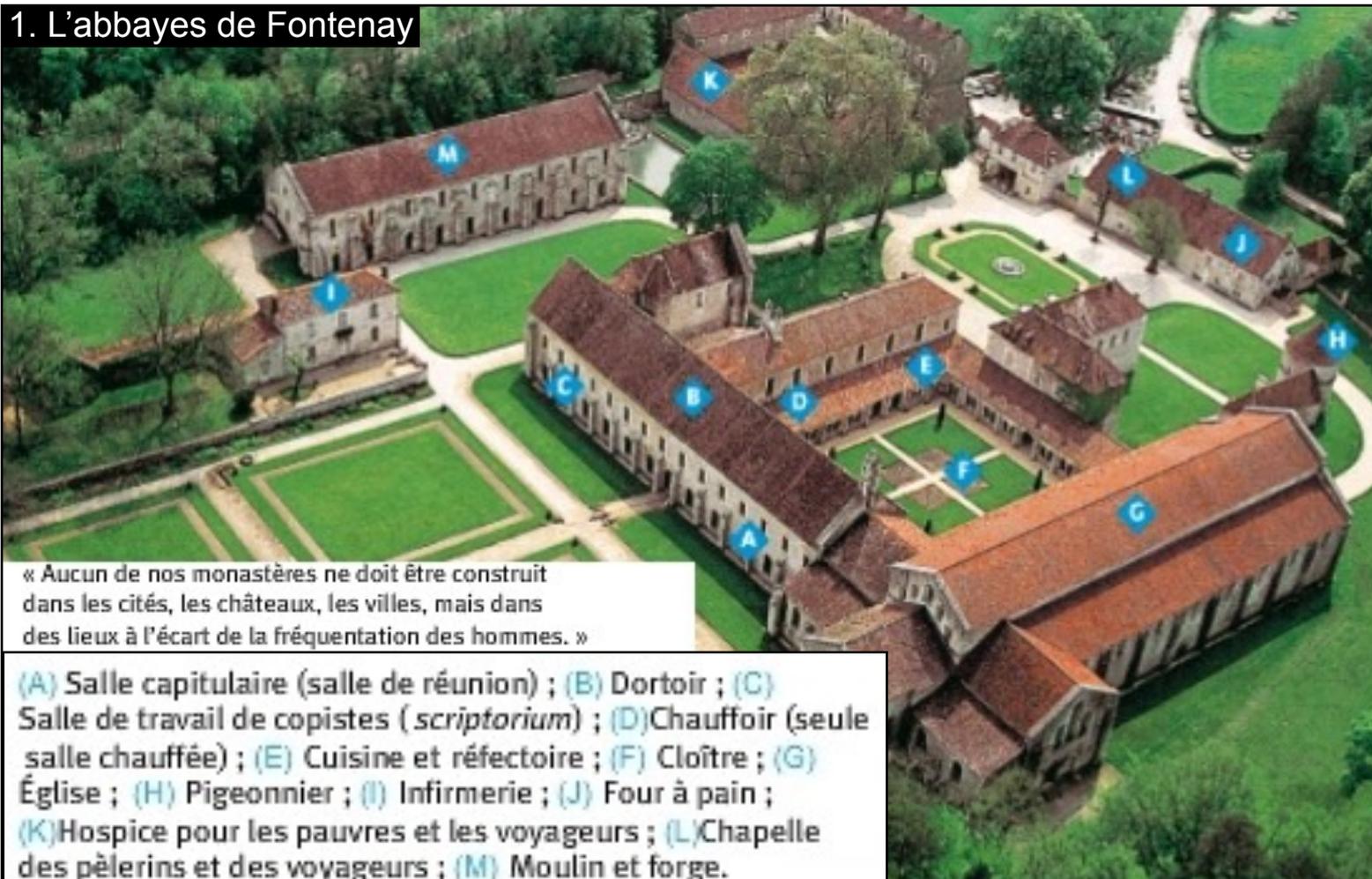
Au début du **XII<sup>e</sup> s.**, alors que les « moines noirs » de Cluny, à leur apogée, essuient des critiques, les « moines blancs » cisterciens connaissent un essor important avec **Bernard de Clairvaux (1090 - 1153)**. Celui-ci réagit vivement contre les clunisiens qui détournent la règle bénédictine par Cluny (*accumulation de richesse, excès liturgiques, intervention dans le siècle*).

En **1112**, âgé de 23 ans, Bernard de Clairvaux avait rejoint **Cîteaux** pour y devenir moine. Il est issu d'une famille aristocratique bourguignonne qui possède des terres dans les régions de Montbard, Alise St Reine et Dijon.

Très vite la **communauté de Cîteaux** connaît grâce à lui un essor remarquable et fonde quatre nouvelles abbayes. Bernard fonde lui-même Clairvaux en 1115. Très rapidement, Clairvaux détache à son tour trois colonies qui fondent Trois fontaines (1115), Fontenay (1118) et Foigny (1121). Il meurt en 1153 et est canonisé dès 1174.

Cependant, dès le **XII<sup>e</sup> s.**, le mouvement cistercien qui progressivement développe le métayage<sup>1</sup>, s'intègre aux réseaux commerciaux et accepte de nombreux dons, est critiqué par les **ordres mendiants** qui se développent en milieu urbain.

<sup>1</sup> à la différence de la location où le locataire paie un loyer, le métayage prévoit que le métayer remette au propriétaire foncier une partie de sa récolte (généralement autour de 50% de celle-ci).

**1. L'abbayes de Fontenay**

« Aucun de nos monastères ne doit être construit dans les cités, les châteaux, les villes, mais dans des lieux à l'écart de la fréquentation des hommes. »

(A) Salle capitulaire (salle de réunion) ; (B) Dortoir ; (C) Salle de travail de copistes (*scriptorium*) ; (D) Chauffage (seule salle chauffée) ; (E) Cuisine et réfectoire ; (F) Cloître ; (G) Église ; (H) Pigeonnier ; (I) Infirmerie ; (J) Four à pain ; (K) Hospice pour les pauvres et les voyageurs ; (L) Chapelle des pèlerins et des voyageurs ; (M) Moulin et forge.

**1098** Fondation de l'Abbaye de Cîteaux.

**1118** Fondation de l'Abbaye de Fontenay par Saint Bernard dans un vallon marécageux à quelques kilomètres de Montbard (Bourgogne).

**1130** Les religieux choisissent l'emplacement définitif de Fontenay, à l'intersection de deux combes.

**1139** Ébrard, Évêque de Norwich, habite à Fontenay pour fuir les persécutions qu'il subissait en Angleterre. Sa fortune finance en partie la construction de l'église.

**1147** Consécration de l'église par le Pape Eugène III.

**1259** Saint Louis exempte Fontenay de tout droit fiscal.

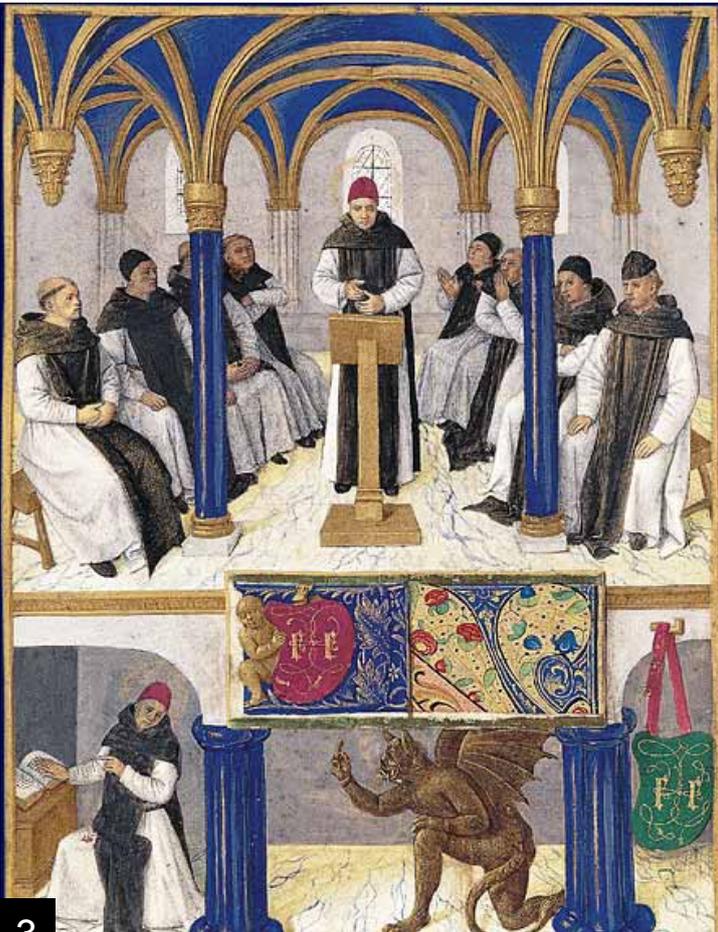
**1269** Fontenay devient Abbaye Royale.

source : <http://www.abbavedefontenay.com/fr/neuf-cents-ans-d-histoire/grandes-dates-de-fontenay>

### L'ART MONASTIQUE SELON BERNARD DE CLAIRVAUX.

Je dois vous reprocher un abus à mes yeux plus grave : vous donnez à vos églises des proportions gigantesques, les décorez avec somptuosité, les faites revêtir de peintures qui détournent irrésistiblement sur elles l'attention des fidèles, et n'ont pour effet que d'empêcher le recueillement [...]. Mais dites-moi, vous qui pratiquez la pauvreté de l'esprit, que vient faire tant d'or dans un sanctuaire ? [...] Mais nous, qui n'appartenons plus au monde, nous avons abandonné pour le Christ la beauté même du monde [...]. Et que signifient dans les cloîtres, sous les yeux des frères lisant leurs bréviaires<sup>3</sup>, ces monstres ridicules [...], ces singes immondes, ces lions féroces, ces centaures [...] ? Ce sont tant et tant de formes diverses et variées qu'on préfère regarder ces marbres que de lire dans des manuscrits, et passer le jour à les admirer plutôt qu'à méditer la loi de Dieu. [...] Mais surtout, quel rapport avec votre vie de pauvres, de moines, de spirituels ?

BERNARD DE CLAIRVAUX, *Apologie adressée à Guillaume*, abbé clunisien de Saint-Thierry, vers 1125



Bernard de Clairvaux enseignant dans la salle capitulaire (A) *Heures d'Étienne Chevalier*, enluminées par Jean Fouquet, Musée Condé, XV e s. Chantilly.

Dans la salle capitulaire, Bernard de Clairvaux s'adresse à ses frères. Les expressions et attitudes corporelles des huit moines qui l'écoutent sont des plus variées. Nul n'entend ni ne contemple les mots de cet éloquent prêcheur de la même manière. Le geste d'énumération de saint Bernard fait sans doute référence à l'épisode évoqué en dessous. Le diable, vaincu par la ténacité de saint Bernard, lui révèle enfin les sept vers du Psautier, dont la simple récitation quotidienne assure le salut de l'homme.

## L'ORGANISATION DU MONASTÈRE CISTERCIEN.

Ce texte, cistercien, raconte la fondation du monastère de Cîteaux.

Pleins de mépris pour les richesses du siècle, les nouveaux soldats du Christ, pauvres avec le Christ pauvre, se mirent à examiner par quel moyen [...] ils pourraient assurer leur propre existence dans cette vie. [...] Ils résolurent alors de recevoir des convers<sup>1</sup> laïques, portant la barbe, avec l'autorisation de leur évêque, et de les traiter comme eux-mêmes pendant leur vie et à leur mort, à l'exception du statut monastique. Ils décidèrent de recevoir aussi des ouvriers salariés, parce que sans l'aide de ces hommes, ils ne pensaient pas pouvoir observer pleinement, de jour et de nuit, les prescriptions de la Règle. Ils décidaient aussi qu'ils acquerraient des terres situées à l'écart des habitations, ainsi que de vignes, des prés, des forêts, des eaux nécessaires à la pêche et à la marche des moulins qu'ils construiraient pour leur seul usage, et aussi des chevaux, du bétail, tout ce qu'il faut pour vivre. Et comme ils avaient organisé en divers endroits des centres d'exploitation agricoles, ils décidèrent d'en confier la direction aux convers, et non aux moines, que la Règle oblige à demeurer à l'intérieur au cloître. Comme ils savaient que le bienheureux Benoît avait construit ses monastères, non pas dans des cités, des places fortes, ou des villages, mais dans des lieux déserts, ils se promirent de l'imiter. *Petit Exorde, Chapitre XV, v. 1150*

1. Au XII<sup>e</sup> s. siècle, moine qui n'était pas soumis à la Règle majeure de l'Ordre, mais à un règlement mineur (les us et coutumes) et qui assurait les tâches matérielles et travaux domestiques permettant à la communauté de subvenir à ses besoins.

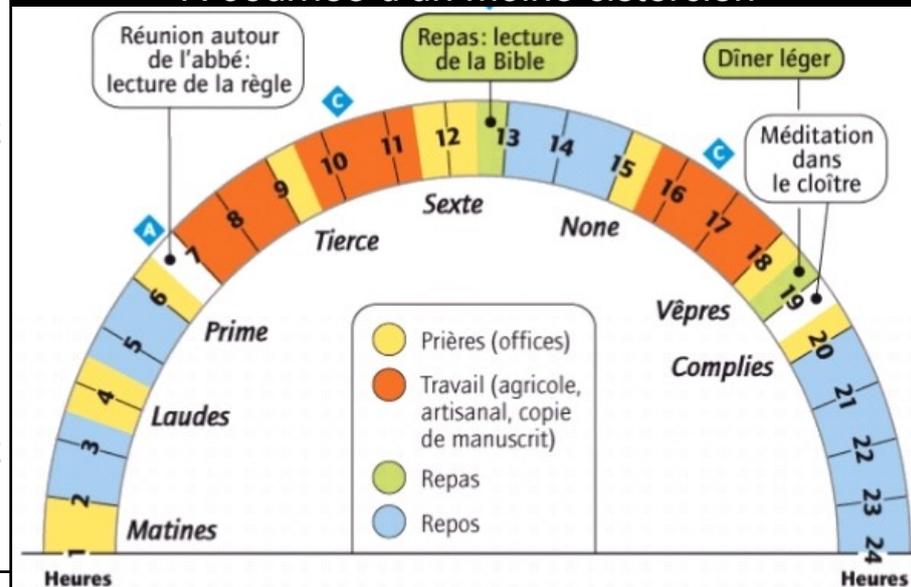
## EXTRAIT DES STATUTS DE CÎTEAUX (1134)

Dans la Charte de Charité, il est entre autre contenu qu'une fois chaque année tous les abbés des monastères qui, par la grâce de Dieu, sont répartis dans les diverses provinces, doivent se réunir en l'église de Cîteaux, et qu'ils y doivent délibérer avec le plus grand soin de l'observation de la sainte règle et de l'organisation de toute leur vie, et du maintien d'une indissoluble paix entre eux [...]. C'est pour cette raison, donc, qu'assemblés dans le lieu susdit, ils ont établi ces chapitres et ils ont décidé qu'ils devaient être tenu par l'ensemble de la fraternité de nos congrégations.

Aucun de nos monastères ne doit être construit dans les cités, les châteaux, les villes, mais dans des lieux à l'écart de la fréquentation des hommes. Pour qu'il ne cesse d'exister entre les abbayes une indissoluble unité, il est établi en premier lieu que la Règle de saint Benoît sera connue de tous de la même façon et observée de la même façon, ainsi devra-t-on trouver les mêmes livres, autant du moins qu'ils sont utiles à l'office divin, la même nourriture, le même vêtement, les mêmes règles de vie enfin pour tous.

Un vêtement simple et de matière fruste, sans fourrure, chemise de lin, est amine, tel enfin que le décrit la règle. La nourriture des moines de notre Ordre doit provenir du travail manuel, de la culture des terres, de l'élevage du bétail ; il nous est donc permis de posséder à notre usage propre des eaux, des forêts, des vignes, des prés, des terres éloignées de l'habitation des hommes du siècle, et des animaux, sauf ceux qui ont coutume de provoquer la curiosité et d'être un objet de vanité plus

## 7. Journée d'un moine cistercien



## (SUITE DOC.5)

que d'être utiles, tels les cerfs, et d'autres du même genre. Pour pratiquer ces travaux des champs et cet élevage et en conserver les fruits, nous pouvons avoir des granges, soit près, soit loin, pas au-delà cependant d'une journée de marche, gardées par les convers.

C'est par les convers que sont accomplis les travaux dans les granges, et par des mercenaires que nous prenons, comme les convers, avec la permission des évêques, en tant qu'aides nécessaires et sous notre sollicitude comme des moines, et à l'égal des moines, ils sont nos frères et partagent nos biens tant spirituels que temporels.

Notre institution et notre Ordre excluent les églises, les autels, les sépultures, les dîmes du labour ou de l'élevage d'autrui, les villages, les vilains, le cens des terres, les revenus des fours et des moulins, et les autres choses semblables contraires à la pauvreté monastique. Les granges de diverses abbayes doivent être distantes d'au moins deux lieues. »

*Statuta capitulorum generalium Ordinis cisterciensis*, 1, éd. Canivez, Louvain, 1933, p. 12-32 ; trad. , J. Calmette, Ch.Hiqounet, Textes et Documents d'Histoire du Moyen Age, Paris, 1953, p. 112-113.

### S'INTERROGER :

**1. Présenter l'ordre de Citeaux** : Quand et par qui cet ordre monastique a-t-il été fondé ? Dans quel **contexte** s'est-il développé ?

DOC. 4 et 5

**2. Sur quels types de site** les cisterciens bâtissent-ils leurs monastères ? Pourquoi ?

DOCS 1, 3

**3. Comment Bernard de Clairvaux envisage-t-il l'architecture d'un monastère ?**

**a. Que reproche-t-il aux églises et abbayes de l'ordre clunisien ?**

**b. En quoi l'abbaye de Fontenay respecte-t-elle ses principes esthétiques ?**

DOCS 1,2, 3 et 6

**4. Décrire l'organisation architecturale** du monastère.

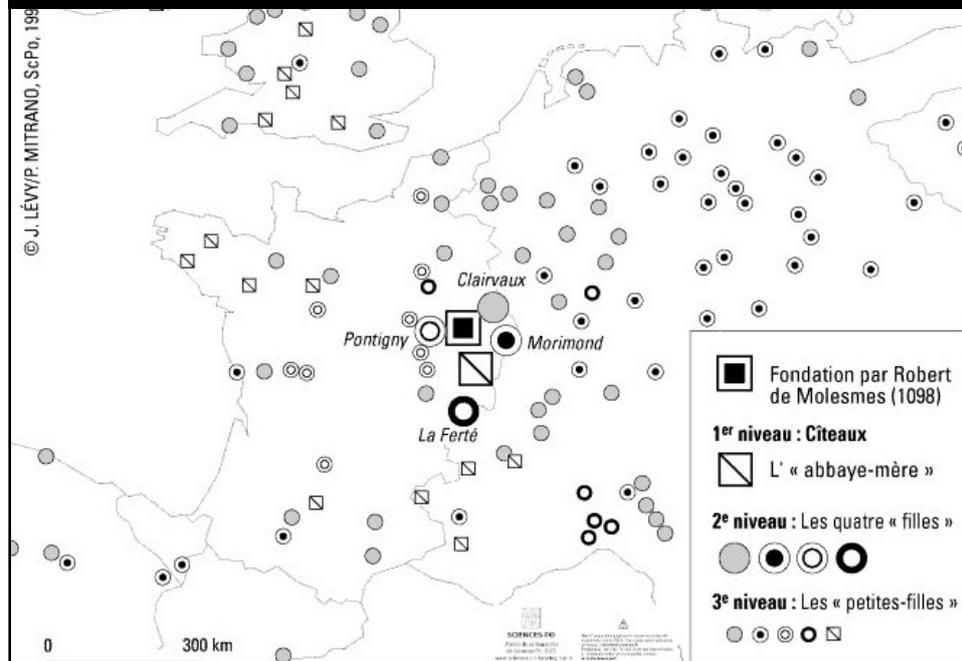
**5 En quoi le cloître joue-t-il un rôle centrale** dans un monastère ? Quelles sont ses **fonctions** ?

DOCS 1 à 7

**6. Quelle relations la communauté** entretient-elle avec le **reste du monde** ?

**COMPOSITION :** A l'aide des documents, de vos connaissances et de vos recherches autonomes **présenter l'ordre cistercien** (naissance, développement, idéal monastique) **puis expliquer comment le monastère exprime** dans son aspect et son organisation **l'idéal** d'humilité et de pauvreté défendu par **Bernard**.

## 8. L'Extension du réseau cistercien du XI<sup>e</sup> s. au XV<sup>e</sup> s.



Comment le **monastère reflète-t-il ces relations** ?

**7. Comment s'organise la vie quotidienne des moines** ? Quelles **activités** ? Quels **travaux** ?

**8. A qui peuvent faire appel les moines pour leurs travaux** ? Quels types de **tâches** leurs sont dévolues ? Dans **quelles limites** ?

**9. Quels éléments témoignent du succès** de cet ordre ?

**10. En quoi ce succès** peut-il aussi être **facteur de critiques** et de **déclin** ?